



FROTSI

Comment s'organiser pour prévenir les risques?

L'organisation d'évènements ou de manifestations fait partie de la vie de nombreux OTSI. La réussite de ces temps forts dépend souvent de la qualité de leur préparation notamment de la prévention des risques inhérents.

Quelles sont les obligations de l'organisateur ?

Demander une autorisation d'organisation à la mairie.

Déclarer la manifestation à la gendarmerie ou au commissariat de police.

Contactez la commission de sécurité si la manifestation nécessite des aménagements ou installations, en intérieur comme en extérieur et / ou si elle est destinée à accueillir plus de 1500 personnes dans des lieux ou locaux non prévus à cet effet ou dans des conditions inhabituelles

Adresser un dossier des aménagements et installations au maire de la commune deux mois avant la manifestation (copie à la direction départementale des services d'incendie et de secours)

Organiser les Secours: obligatoires à partir de 1500 visiteurs (pompiers, croix rouge, protection civile.)

Quelles sont les précautions à prendre ?

Interroger les services compétents (notamment mairie et pompiers) sur les mesures de sécurité à prendre dans la perspective de l'accueil du public.

Prévoir un service d'ordre (professionnels ou bénévoles)

Pensez à vous munir des premiers secours, des numéros d'appel d'urgence (Samu, médecin de garde...)

Case 1:

Numéros utiles

Samu 15

Pompiers 18

Police 17

Numéro unique pour les urgences en Europe (d'un portable): 112
